Toulouse, le 3 octobre 2022

Monsieur le Président
du Conseil départemental de la Haute Garonne

Objet : préavis de grève concernant l'application du Ségur de la santé. Ensemble du personnel de la DGD Solidarité et la MDPH, le lundi 17 octobre 2022 de 00 h 01 à 23 h 59.

Monsieur le président,

Le syndicat SUD Collectivités Territoriales 31 dépose un préavis de grève pour le lundi 17 octobre 2022, de 00h01 à 23h59. Ce préavis concerne tous les agents de la DGD Solidarité et la MDPH 31.

La mise en œuvre du Ségur de la santé, dans un premier temps sous la forme d'une prime facultative, dans un deuxième temps comme complément de traitement indiciaire, a laissé sur le côté bon nombre d'oubliés dans notre collectivité. Les personnels administratifs et techniques et les infirmières et médecins PA/PH, sont en dehors des lois et décrets de manière injuste et incompréhensible.

Nouvelle (mauvaise) surprise dans la loi instaurant le CTI, les médecins de PMI n'y sont pas inclus et resteraient à leur tour sur le bord du chemin. Si la loi n'était pas modifiée, vont-ils bénéficier de la prime Ségur en lieu et place du CTI à compter du 1° avril 2022 ?

Malgré des assurances du DGS lors de réunions du mois de juin 2022, nous n'avons toujours pas le contour des attributions du CTI. Où sera-t-il appliqué dans notre collectivité ? MDS, DTS, Maison des adolescents, club de prévention, centre de planning familial, MDPH, crèche départementale, service social du personnel, DEF siège, autant de services où tout ou partie des collègues pourraient bénéficier du Ségur mais où le CD 31 n'a toujours pas fait des annonces claires.

Nous n'avons pas non plus la moindre avancée sur l'attribution de l'IFSE complémentaires dans le cadre du Rifseep pour nos collègues « oublié·es » du Ségur (Les personnels administratifs et techniques et les infirmières et médecins PA/PH). Les dernières réunions sont restées très floues et nous n'avons aucune assurance que cette revendication soit appliquée ou qu'elle ne soit appliquée que de manière restrictive.

Nous déposons ce préavis de grève car l'enjeu est majeur pour le service public départemental de l'action sociale et médico-sociale : la reconnaissance de tous les métiers et de toutes les missions et la lutte contre une baisse constante de notre reste à vivre.

Nos revendications :

- Application et paiement du CTI Ségur dès que le décret d'application sera paru, sans délai ni retard.
- Application sans réserve dans les services concernés
- Mise en œuvre d'une IFSE complémentaire pour tous les métiers et les fonctions exclus dans les services bénéficiant du CTI. Cette prime doit être attribuée dès le 1° avril 2022 à égalité avec le CTI

Notre organisation syndicale est bien entendu disponible pour toute négociation dans le cadre du préavis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat SUD CT 31
Stéphane BORRAS